

Fédé Flash

C'est vous qui le dites

Sommaire
Numéro 139
Juin 2017



To be on the right track

Certainement Madame la Ministre, je vous remercie de m'avoir invité à cette rencontre autour de l'avenir des Centres PMS et d'y avoir convié plusieurs de vos collaborateurs.

Vous m'avez fourni quelques propositions de thèmes pour alimenter ce temps d'échanges et proposé ainsi de structurer celui-ci : effectivement cela nous permettra d'aborder quelques-unes des questions fondamentales qui touchent au(x) Centre(s) PMS et d'éviter la litanie des plaintes.

Un café ?
Oui, oui.

Les Centres PMS sont-ils encore utiles ?

Plus que jamais ! Allez, n'ayons pas peur des mots, n'est-ce pas. L'idée même de l'accompagnement des élèves et des familles c'est à la fois une richesse et une nécessité. Supprimez les Centres PMS vous n'aurez de cesse de vouloir re-créez prestement une institution semblable.

Heureusement l'option fondamentale du Pacte d'excellence à l'endroit des Centres PMS reconnaît fermement sa nécessité d'existence, sa présence en 1ère ligne et sa nécessaire autonomie dans un partenariat PMS/Ecole bien compris. Ouf.

Fédé Flash est une publication de la Fédération des Centres PMS Libres. Fédé Flash relaie des informations utiles à l'ensemble des personnels des 89 centres PMS libres. Les informations destinées spécifiquement aux PO et aux directions leur parviennent via d'autres canaux.

C'est vous qui le dites -
pages 1 - 4

Vie collective - page 4

Nouvelles en bref -
pages 6-7

Juridiquement vôtre -
page 8

Entre vous et moi -
page 8

Pensée du mois - page
8



Oui, mais quand même, une institution de 57 ans d'âge !

Et alors ?

Un défaut majeur dans notre culture institutionnelle fait trop souvent crédit à ce qui est nouveau – c'est nouveau alors c'est top ! - faisant de manière extrêmement superficielle croire que ce qui est plus ancien est forcément démodé, hors d'usage, plus à la page. Quel travers.

Quand même, 57 ans d'âge, ...

Ah là je vous vole immédiatement la parole.

Effectivement il y a lieu de questionner le modèle actuel.

Vous savez la présence PMS dans les écoles est venue de la décision des équipes (et pas d'un sempiternel texte législatif) soucieuses d'agir « sur le terrain ». L'ennui c'est que cette avancée significative et dynamique – appréciée dans les écoles – n'a que fort peu, alors là très peu questionné le modèle de 1960 qui se prêtait plus à « un Centre PMS disponible dans ses locaux ».

Mais dites, c'est quoi ce modèle actuel que vous évoquez ?

Ah cela touche à la fois au personnel présent dans les Centres, aux liens du Centre avec ses écoles, aux conditions financières d'organisation, aux normes en vigueur, à la formation continuée etc. Allons, Madame la Ministre, un Centre PMS ayant sous tutelle une dizaine d'établissements scolaires importants en population s'articule dans le partenariat PMS/ Ecole autrement que le Centre qui dessert plus de 40 établissements scolaires, à fortiori en zone rurale.

Effectivement. Mais, l'encadrement PMS est proportionnel aux nombres d'élèves quand même !

D'une proportionnalité toute relative, Madame la Ministre ! Si à la base les normes sont correctes – nous pourrions néanmoins en discuter – celles-ci vivent à l'excès et, qui plus est, ne comptabilisent pas l'ensemble des élèves. D'un ratio initial d'un agent pour 500 élèves, l'étape suivante implique un engagement pour ... 1850 élèves. Vous ne pensez pas que ...

Mais que proposeriez-vous ?

Il faut faire œuvre de créativité !

A la base il faut arrêter cet encadrement établi par blocs d'élèves et rapidement mettre en place, à l'instar des écoles fondamentales et secondaires, un « NTH PMS » (nombre total d'heures PMS : un nombre « x » d'élèves générera alors 1h de travail PMS et il en faudra « X+ heures » pour générer un emploi temps-plein).

C'est d'une simplicité sans nom et, au passage cela permet de comptabiliser **tous** les élèves.

Et si en fin de calcul il devait rester des « morceaux de « 36^e » incompatibles avec un travail PMS sérieux je vous propose, comme pour les écoles, de regrouper ces reliquats et d'autoriser ainsi des engagements inter-Centres PMS.

Comme vous y allez !

Oui. Mais travaillons par étapes. Mettons en place le système aujourd'hui dans le cadre d'un moratoire qui bloquerait les engagements au niveau ac-

tuel : dans un contexte budgétaire meilleur nous pourrions alors insuffler à ce modèle quelques spécificités pour lui donner plus de force.

Euh...

Sans évoquer l'encadrement PMS-CEFA, ni celui des élèves du spécialisé, tout élève disposerait du coefficient « 1 » sans pouvoir réduire celui-ci. A l'inverse selon leur place dans le parcours scolaire (Maternelle, 1^{er} degré du secondaire, enseignement qualifiant) et selon leur statut (faible ISE, réfugié, dépendant de l'aide à la jeunesse, intégration ...) les élèves devraient être affectés d'un coefficient multiplicateur qui autoriserait un « plus » d'encadrement PMS car ... ils ont à bénéficier d'un accompagnement renforcé.

Pareil système s'avère pérenne, très facilement actualisable et nous fait sortir des dispositifs actuels qui sont patauds, d'une autre époque.

Dites vous êtes gourmand ?

C'est vous qui le dites : pour ma part j'observe les nécessités du terrain et je vous propose un modèle d'encadrement d'une tout autre qualité que le très vieux modèle encore en place. C'est le modèle qui a du plomb dans l'aile, pas l'objet social !!!

Et cela suffit pour un saut qualitatif de l'action PMS ?

Certainement pas !

Pour le registre de l'encadrement j'ajouterais que tout Centre PMS pourrait (conditionnel, ce n'est pas une obligation), dans des conditions à prévoir, rentrer des projets spécifiques qui eux-mêmes seraient de nature à pro-mériter de l'encadrement supplémentaire. Voire du financement.

D'autre part il faut revoir les modalités du partenariat avec les écoles.

Pourquoi ne pas envisager des cellules de compétences (orientation, 1^{er} degré secondaire, éducation à la santé, Evras ...) qui permettraient de dépasser les attributions actuelles au profit de l'ensemble du Centre PMS, voire en inter-Centres PMS ?

Si pour les modalités de calcul d'encadrement je vous propose un modèle adoptable directement, ici, passer par la case réflexion – échanges – analyse, me semble s'imposer.

Nos amis néerlandophones ont pour cela été plus prompts à sortir des lourdeurs de la loi de '60 : retenons qu'après 10 ans (10 ans !) de réflexions - échanges et analyses, le projet CLB – évalué 14 ans plus tard ! – a vu le jour et s'avère d'une modernité certaine.

N'allons pas voir qu'en Finlande.

Mais tout cela va coûter un argent fou !

Effectivement ce ne sera pas gratuit.

En regard des besoins – laisser filer les choses amènera des coûts bien plus élevés – c'est là un réel investissement dans l'Education au profit des plus jeunes et de leurs familles.

Si vous comprenez bien mon propos, j'attire votre attention sur la réalité d'un nécessaire refinancement mais aussi sur nombre de mesures peu onéreuses, si pas sans coût, et qui ne nécessitent que de la volonté politique.

Vous avez également évoqué en début de rencontre la question des subsides ...

Oui et celle de l'équipement. Les deux vont de pair.

Allons n'est-ce pas soyons de bon compte ... les années sans indexation, la suppression du financement d'équipement, l'absence des PMS dans les accords de la St Boniface sont et restent très problématiques pour les Pouvoirs organisateurs. Et donc pour faire vivre les Centres PMS.

Il faudra résolument dépasser cette iniquité par un sérieux rattrapage mais également par l'inscription formelle des Centres PMS dans les différents plans d'équipement, entre autres informatiques.

Il faut travailler avec les outils de son temps.

Savez-vous que certains Pouvoirs organisateurs sont vraiment à la corde en matière financière et que leurs Centres PMS sont de plus en plus obligés de bricoler pour s'en sortir.

Un de vos prédécesseurs nous a promis « l'Europe » et le recentrage des financements de la Fédération Wallonie-Bruxelles au bénéfice des Centres PMS. Ben ... résultat des courses pour les Centres PMS ... nix, nada, schnol. Pas un kopek.

Est-il besoin d'attirer également votre attention sur la différence de traitement entre réseaux qui, de mon point de vue, ne ressort pas d'une différence objective comme on nous le rabâche sans cesse. Pas de personnel administratif et d'accueil. Toute cette charge est actuellement portée par chaque agent individuellement alors que leur job est avant tout d'être au service des élèves et des familles. Il est grandement temps d'y pourvoir. Je pourrais, suite à cette réunion, vous transmettre modèles et projections déjà réalisés à ce propos au sein de notre Fédération.

La formation continuée a été positivement revue pour les équipes des Centres PMS. C'est positif quand même...

Effectivement, c'est une avancée certaine ce retour à un nombre substantiel de journées de formation. Il y a à s'en féliciter bien sûr mais ce n'est jamais qu'un juste retour à une situation acquise dès 1991. Fallait-il 12 années de réduction en la matière ?

Quant aux subsides pour la formation continue, leurs montants prêteraient à rire s'il ne s'agissait pas d'un enjeu d'une telle importance. Un doublement de ceux-ci, directement, permettrait de rencontrer les nécessités propres au réseau. Et ne créerait aucune difficulté financière majeure pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'heure avance. Nous venons d'aborder une série importante d'éléments liés à l'organisation, l'encadrement, le financement des Centres PMS et à la formation continuée.

Ne voyez-vous pas d'autres domaines dans lesquels il y aurait matière à questionner la situation actuelle ?

Absolument.

C'est nettement plus fragile, plus sensible que ce que nous avons évoqué ci-avant, mais je crois qu'il faut également mettre l'accent sur quelques points de tension.

Comme nous sommes entre nous, dans un climat de confiance, je vous propose d'en commenter

quelques-uns.

Nous ne l'avons pas évoqué jusqu'ici mais la liberté méthodologique est et reste une condition majeure à la qualité du travail fourni par les équipes PMS. Il faudrait régulièrement le rappeler aux équipes d'inspection.

Dans cet espace de liberté je reste persuadé qu'avec les Directions d'abord – soutenues par les Pouvoirs organisateurs – il faut interroger la, les méthodologies présentes dans les Centres. La force de l'habitude, l'urgence effrénée, l'attente passive « qu'on m'interpelle » etc. ne sont pas des méthodes éligibles. Parmi d'autres, l'approche systémique me semble porteuse de sens. A creuser, sans exclure d'autres approches encore pour ce qu'elles peuvent apporter de positif dans la démarche globale d'un Centre PMS.

Il y a aussi le nécessaire équilibre entre droits individuels et qualité du service. Si la réduction du temps de travail et la parcellisation des charges sont bénéfiques pour l'emploi je reste persuadé qu'il faut les comprendre, les intégrer à la notion de qualité de service pour ne pas rompre l'importance de celle-ci. Il y a là matière à rééquilibrer quelques situations.

La tridisciplinarité est une richesse autant qu'une saine limite contre la toute-puissance. Tout en la maintenant je reste persuadé qu'apporter plus de souplesse dans les conditions d'engagement devrait permettre aux Pouvoirs organisateurs d'être plus finement en accord avec les réalités de terrain. Encore une fois du côté des CLB c'est – conditionnellement ! – de mise sans avoir mis les institutions et les disciplines en péril.

On reste à 36 heures ?

Oui !

Pourquoi voudriez-vous changer ?

Et je ne conteste nullement le droit aux (quasi) congés scolaires.

Deux attentes cependant :

Que les personnels PMS comprennent et mesurent bien leur cadre de travail : ils sont dans le rythme scolaire avec ses spécificités. Personnellement j'ai de réelles difficultés avec la notion de récupération (absente du rythme scolaire). Je plaide résolument pour un temps de travail PMS, qui comprend de facto une série de prestations hors horaire.

Vous ne vous ferez pas d'amis !

Absolument !

Et dans l'horaire hebdomadaire actuel pourquoi ne pas réinscrire les 2 heures de lecture obligatoires. Pourquoi ne pas reconsidérer la permanence hebdomadaire, tout bénéfique pour les parents et ... généraliser des congés de Pâques et Noël ? Notre métier PMS n'est pas un métier d'habitudes, de certitudes. La vie évolue, change ... Personnellement j'imagine que 2 heures semaine au bénéfice de disciplines telles que la philo, la socio, la politique voire l'économie seraient un « plus » pour chaque agent ... à partager en équipe.

Nous arrivons à la fin de cette réunion de travail. Je constate que vous ne manquez pas d'idées quant à l'avenir des Centres PMS.

On me dit également que pour vous c'est bientôt la fin de votre engagement professionnel.

Vous verriez d'autres sujets à aborder lors d'une prochaine réunion à propos des Centres PMS ou nous avons tout dit ?

Madame la Ministre je vois votre conseillère encoder à qui mieux mieux les échanges de notre réunion. J'espère qu'elle pourra établir un rapport en forme de « feuille de route ».

Mais je la rassure – même si c'est un peu cynique – d'autres sujets d'importance sont également d'actualité.

Lesquels en quelques mots ?

Le rôle des Directions, leur statut et la formation continuée spécifique à leur fonction.

La question fondamentale et prioritaire du travail PMS en milieu populaire et plus particulièrement avec les familles précarisées : des équipes remarquables prennent leurs responsabilités tant à Charleroi qu'à Verviers, Namur ou Bruxelles. Mais – et relisez la Charte des Centres PMS libres

– cette priorité d'action se heurte à nombre de questions, de limites, de difficultés qu'il faudra aborder avec vous.

La tension en matière de financement des Centres qui ne respecte toujours pas le prescrit légal entre les différents réseaux.

L'écoute des équipes PMS – observatrices avisées – dans nombre de questions comme l'inclusion, l'entrée dans le spécialisé, la philosophie de l'orientation, le maintien en maternelle, le redoublement, le décrochage scolaire, les assuétudes et autres consommations illicites ...

Il y a de la matière n'est-ce pas ?

Tant mieux !

Capté involontairement place Surlet de Chokier
ce 26 juin 2017
Paul Maurissen



La vie collective

Un nouveau secrétaire général adjoint...

Le 1^{er} septembre prochain ne sera pas une rentrée comme les autres pour Gengoux Gomez qui deviendra alors le nouveau secrétaire général adjoint de la FCPL.

Gengoux Gomez, âgé de 40 ans, est conseiller psycho-pédagogique au centre PMS d'Auvellais (PO SELINA, Namur) depuis 8 ans. Précédemment, il a exercé successivement les fonctions de directeur d'un centre de jour et d'hébergement pour personnes handicapées ainsi que de gestionnaire de projets au sein d'une association européenne active dans le secteur du handicap.

Nous souhaitons à Gengoux la bienvenue à la FCPL et plein succès dans sa nouvelle fonction.

... pour succéder à Paul Maurissen

Gengoux Gomez succèdera à Paul Maurissen qui sera admis à la retraite le 31 août prochain. La FCPL a rendu un hommage chaleureux à Paul lors d'une réception à Namur le 16 juin dernier.

Paul est entré en fonction à la FCPL en 1998. C'est dire s'il est devenu, au fil de ces 19 années, un des piliers de la FCPL. Il a été le collaborateur rapproché et apprécié de quatre secrétaires généraux. Il a géré une multitude de dossiers avec un leitmotiv constant : le service aux Centres PMS.

Merci à toi Paul. Profite bien de ta retraite.

Bureau FCPL : prolongement appel à candidature APM

L'appel à candidature pour le renouvellement des mandats du Bureau de la FCPL a été clôturé le 2 juin dernier. Voici la situation en ce qui concerne la représentation du personnel pour le mandat 2017-2019 :

✓ Les candidatures CPP sont au nombre de six, un processus électoral est organisé auprès de l'ensemble du personnel de la discipline psychologique pour élire deux représentants ;

4 ✓ Les candidatures AS sont au nombre de deux, pour

deux postes à pourvoir ;

✓ Aucune candidature APM ne nous est parvenue.

En accord avec le Bureau de la FCPL réuni le 20 juin dernier, nous avons lancé un nouvel appel à candidature uniquement pour les infirmier(e)s, afin de compléter les postes restés vacants et de débiter le nouveau mandat du Bureau avec une composition complète.

Les APM intéressé(e)s par un mandat au sein du Bureau peuvent envoyer leur candidature, avec l'accord de leur direction, jusqu'au dimanche 10 septembre au plus tard à la FCPL par courrier postal, par fax ou par mail à isabelle.schmit@segec.be.

Pour rappel, le nouveau mandat débute en septembre 2017 pour prendre fin le 31 août 2019. Les mandats sont reconductibles et s'exercent sans suppléance.

Les APM qui désirent des informations complémentaires peuvent prendre contact avec nous par téléphone (02/256.73.11) ou par mail (sophie.dekuyssche@segec.be – paul.maurissen@segec.be).

Vu ce nouvel appel à candidature, nous vous communiquerons la composition du Bureau après le 10 septembre.

Animation de l'ARP et de l'ACD

Selon la tournante en vigueur, c'est l'équipe des directeurs de Liège qui animera l'ACD et l'équipe des membres du personnel de Bruxelles qui prendra en charge l'animation de l'ARP pour deux ans.

Merci aux directeurs du Hainaut et aux membres du personnel du Brabant Wallon pour l'animation des assemblées depuis 2015.

Agenda des assemblées par fonction 2017-2018

APO : les 7 novembre 2017, 8 février et 3 mai 2018, de 16.30 à 18.30, dans les locaux de la FCPL

ACD : les 28 septembre 2017, 27 février et 22 mai 2018, de 9.30 à 16.30, dans les locaux du Centre l'Illon (MOC) de Namur

ARP : les 30 novembre 2017, 6 mars et 31 mai 2018, de 9.30 à 16.30, **dans les locaux du centre l'Illon (MOC) de Namur.**



Outil de présentation

Au sein des Centres PMS libres II de Bruxelles et de Bruxelles-Nord, nous sommes actuellement en réflexion concernant nos activités auprès des parents et des enfants de l'enseignement maternel. Dans ce cadre, nous sommes à la recherche d'une pré-

sentation spécifique de celles-ci aux parents. Certains, parmi vous, ont peut-être imaginé, créé un tel outil. Nous serions enchantés de pouvoir en discuter avec vous et, avec votre accord, en faire usage. Nous vous remercions d'avance chaleureusement.
Philippe ROUBY - dircpmslibrebxl nord@gmail.com

Des nouvelles en bref



Pacte pour un enseignement d'excellence

Le Pacte pour un enseignement d'excellence produira normalement ses premiers effets dans les écoles à la prochaine rentrée scolaire : aide administrative aux directions du fondamental, rédaction des plans de pilotage et renforcement de l'encadrement en maternelle constituent les trois mesures qui devraient entrer en vigueur. Les décrets nécessaires à la mise en œuvre de ces mesures auraient dû être votés avant les vacances parlementaires. Mais la prudence est de mise. Nous ne savons pas si la crise politique actuelle le permettra.

La partie du pacte d'excellence relative aux Centres PMS n'a, jusqu'à présent, fait l'objet d'aucune avancée. Vous le savez, nous considérons cette partie comme étant inaboutie¹. Lorsqu'elle a remis son avis sur le pacte d'excellence, l'AG du SeGEC a explicitement demandé des clarifications au gouvernement quant à la partie PMS.

Interrogée par le député Matthieu Daele en commission de l'éducation du Parlement de la Communauté française fin avril dernier², la Ministre Schyns a réprécisé les trois objectifs principaux visant à organiser au mieux les ressources existantes des Centres PMS :

1. Recentrer et prioriser les activités pour les articuler aux objectifs généraux du système éducatif ;
2. Assurer à chaque établissement scolaire une offre équivalente, par une répartition plus harmonieuse des ressources actuelles ;
3. Assurer une meilleure articulation des actions des différents intervenants du champ psycho-médico-social, par des dispositifs de coordination et un positionnement plus clair des Centres PMS comme intervenants de première ligne.

La Ministre a par ailleurs réprécisé que les changements évoqués quant aux structures et aux modalités d'organisation des Centres PMS sont à l'état de pistes, rien n'étant encore finalisé.

En interne à la FCPL, nous continuons à la fois à informer et à mener un travail de réflexion afin de préparer les futurs travaux de concrétisation des mesures qui viseront les Centres PMS. Ce travail se réalise en concertation avec le Bureau et en bonne intelligence avec les assemblées par fonction. En outre, un groupe de directeurs s'est organisé pour approfondir certaines questions en lien avec l'avenir des Centres PMS.

Au niveau du Conseil supérieur des Centres PMS, des travaux relatifs à la contractualisation avec les écoles sont en cours également.

¹ Les tenants et aboutissants de l'écriture de la partie PMS ont été expliqués à l'APO ouverte aux directions du 16 décembre 2016 et à l'ARP du 30 mai 2017 ainsi que via le Fédéflash de février 2017.

² <http://archive.tabellio.pcf.be/10000002062013>

Reste à espérer que la majorité politique à venir parviendra à considérer le Pacte pour un enseignement d'excellence en l'état et sera encline à poursuivre les travaux rapidement.

Menus propos

Pol Landercy, ancien directeur du centre PMS d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, a écrit, entre 2005 et 2013, des **Menus Propos**, aujourd'hui réunis en un recueil intitulé **Autour de l'Éducation**. Ils ont bien des sources : une lecture, un titre d'article, un souvenir, un agacement, une réflexion plus mûrie ... Mais tous ont pour cadre ou visée l'éducation, l'enseignement, la formation. Ils ne sont pas non plus étrangers à une certaine idée de la politique, de la démocratie, de l'éthique, à une certaine recherche de sagesse. Gravés sur CD, ces 39 **Menus Propos** vous sont accessibles au prix de 10€ versés intégralement à l'asbl nivelloise **Le Goéland**, institution d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement pour personnes en difficultés sociales mais prioritairement des femmes accompagnées d'enfant(s) (www.legoelandasbl.be). La librairie *La compagnie des mots* a accepté de gérer un dépôt de cd (26 Place E. de Lalieux à Nivelles).

Université d'été du SeGEC : « Enseigner: au cœur de l'école, des métiers qui changent »

Il y a aujourd'hui un changement de paradigme dans ce qui constitue le métier d'enseignant. On passe de la posture de l'enseignant seul dans sa classe à un métier collectif, collaboratif. Désormais, la prise en charge d'un enfant est le fait de l'ensemble d'une équipe, dans la classe et plus globalement dans l'établissement. L'importance de cette mutation, les rédacteurs du Pacte pour un Enseignement d'Excellence l'ont prise en considération.

Le Pacte pour un Enseignement d'Excellence suggère de nouvelles dynamiques liées au métier d'enseignant, notamment du point de vue de la gouvernance. En effet, il est proposé que l'enseignant soit associé à une concertation dans le cadre de l'élaboration du plan de pilotage propre à chaque établissement. Ainsi, une approche collective du métier sera nécessaire et induira le développement de pratiques collaboratives dans les écoles.

Qui dit approche collective dit aussi responsabilité collective. Aussi, une dynamique de responsabilisation devra être envisagée, notamment en regard du contrat d'objectif et de son évaluation. Le plan de pilotage et l'évaluation individuelle annuelle permettront donc que s'installe une dialectique de la reconnaissance et de la responsabilité. Les temps d'évaluation seront désormais des moments de co-construction de l'identité.

Reconnaissant ainsi l'enseignant comme un acteur indispensable à la réalisation des réformes envisagées, ces travaux rejoignent le projet éducatif chrétien qui

souligne que « les membres du personnel d'enseignement et d'éducation sont les professionnels de l'école. Ils apportent savoir et savoir-faire dans la maîtrise des apprentissages et dans la pratique quotidienne de la vie commune » (Mission de l'école chrétienne, Bruxelles, 2014, p.15.)

Quelles sont les conditions pour qu'un tel mouvement puisse être mis en œuvre ? Quels sont les défis et opportunités de la clarification de la charge des enseignants ? Comment s'allieront liberté pédagogique et pratiques collaboratives ? Qu'est-ce qui permettra au changement de s'implanter ? Comment se vivra-t-il dans les établissements ? Avec quelle résistance éventuelle ? Quelles réponses pourront être apportées à celles-ci ? Quelles évolutions faudra-t-il envisager dans la formation initiale des enseignants pour qu'ils puissent améliorer les dynamiques collectives au sein des établissements ? Et enfin, est-ce que le métier d'enseignant est différent au sein de l'enseignement catholique, à la lumière de son projet éducatif spécifique ?

Voici quelques-unes des interrogations qui permettront aux participants à cette treizième Université d'été d'approcher la réalité du métier d'enseignant aujourd'hui et surtout demain.

À Louvain-la-Neuve - UCL - 25 août 2017 - De 9h00 à 16h00

La treizième Université d'été sera l'occasion d'entendre, sur la question, entre autres, le point de vue d'Alain ERALY

Service d'étude du SeGEC - 02 256 70 72 - universite.ete@segec.be

Inscriptions en ligne : enseignement.catholique.be > Université d'été

Ma mère est-elle alcoolique ? Mon père boit trop ! Que faire ?

Parler de l'alcoolisme d'un proche n'est pas chose aisée pour les jeunes confrontés à cette problématique. C'est pour les aider à comprendre et à réagir face à ces situations compliquées que le Réseau Dépendance Bruxelles-Est a mis en place le site internet www.quandunparentboit.be

Qu'est-ce que la dépendance ? L'alcoolisme, est-ce une maladie ? Peut-on en mourir ? A qui la faute ? Comment aider mon proche qui boit trop ?

La plateforme internet aborde ces questions parmi d'autres et donne des éléments de réponse aux adolescents, mais aussi à toutes les personnes exposées de près ou de loin à l'alcoolisme parental ou familial. Le site internet fait état, via des témoignages, des différentes émotions que peuvent ressentir les jeunes face à ces situations (la peur, le stress, la honte, la culpabilité, la violence...). Elle leur offre aussi des pistes d'action et des idées de lecture pour développer leur réflexion, ainsi que des coordonnées de centres auprès desquels les jeunes pourront s'exprimer.

Le Réseau Dépendance Bruxelles-Est met à disposition des centres PMS des affiches et des cartes postales pour promouvoir le site internet. Pour recevoir cette documentation ou pour plus de renseignements sur les actions menées par le Réseau, contactez le centre Chapelle-aux-Champs : 02/764.31.20.

Conseil supérieur des Centres PMS

Gengoux Gomez, secrétaire général adjoint de la FCPL à partir du 1^{er} septembre 2017, rejoindra le Bureau du Conseil supérieur des Centres PMS. Le Bureau, chargé

de la coordination et de l'organisation du Conseil supérieur, sera ainsi composé de Nathalie Lion (Centres PMS organisés par la Communauté française), Roseline Magnée (Centres PMS officiels subventionnés) et Gengoux Gomez (Centres PMS libres subventionnés).

Encadrement différencié

Certains Centres PMS bénéficient de moyens complémentaires en lien avec leur indice socio-économique. Les règles d'octroi de ces moyens devraient être en passe de changer. En effet, le Gouvernement a adopté en deuxième lecture un projet de décret modifiant à la fois le décret du 30 avril 2009 organisant l'encadrement différencié pour les établissements scolaires et le décret du 19 février 2009 organisant le renforcement différencié du cadre du personnel technique des Centres PMS (volet ISE) ainsi qu'un projet d'arrêté fixant les variables et la formule de calcul des indices socio-économiques de chaque implantation d'enseignement. Ces textes ont fait l'objet, fin mars, d'une concertation avec les fédérations de pouvoirs organisateurs.

Les PO et directions ont été informés des changements relatifs aux modalités d'attribution des moyens complémentaires. Ceux-ci restent globalement constants, à savoir 60 ETP pour l'ensemble des Centres PMS. Le projet de décret est disponible en ligne sur le site du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles : <http://archive.pfwb.be/100000002064052> (pour les Centres PMS : à partir de l'article 11).

Le vote du décret au Parlement était prévu à la séance plénière du 21 juin dernier pour une mise en application à la rentrée scolaire. Malheureusement, la crise politique déclenchée le 19 juin n'a pas permis ce vote, le parlement ayant suspendu ses travaux. A l'heure actuelle, il n'y a donc pas de certitude ni quant à la mise en application de ce décret pour la rentrée 2017-2018 ni, a fortiori, quant à la concrétisation de la nouvelle méthode d'attribution des moyens pour les Centres PMS. Nous sommes en attente d'une communication de la Ministre à ce sujet que nous ne manquerons pas de faire suivre aux directions et aux PO.

Répertoire des écoles d'enseignement spécialisé

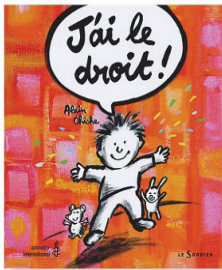
L'ASBL Centres PMS Libres Spécialisés d'Uccle vous informe que le répertoire des écoles francophones d'enseignement spécialisé version 2017 est téléchargeable gratuitement sur le site www.crih.net

Une question sur le fonctionnement de l'Enseignement Spécialisé ?

La recherche d'une école spécialisée en Fédération Wallonie Bruxelles ?

Les coordonnées du CPMS travaillant avec telle école spécialisée ?

Pour obtenir les informations : télécharger les documents sur le site internet : www.crih.net



Juridiquement vôtre

Circulaire 6036 du 26 janvier 2016 – Prévention de la radicalisation menant à la violence au sein des établissements scolaires

La question du radicalisme et de la radicalisation s'est immiscée dans le débat public à l'issue de l'actualité dramatique liée aux attentats qui ont touchés plusieurs pays européens dont la Belgique.

Cette problématique suscite de nombreuses questions, notamment chez les acteurs de l'enseignement. En effet, comment réagir face à un élève dont le comportement laisse penser qu'il adhère à une idéologie légitimant la violence et le terrorisme ? Quels sont les services et organismes pouvant venir en aide ? De plus, quelles actions de prévention est-il possible de mettre en place dans les écoles ? Cette circulaire tend à informer et à proposer des pistes de réflexion en vue de l'organisation de projets de prévention.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a mis en place un

Réseau de Prévention des Extrémismes et des Radicalismes Violents permettant de développer une approche transversale de la prévention. Ce dispositif comprend :

- ✓ un Centre d'Aide et de Prise en charge de toute personne concernée par le Radicalisme et l'Extrémisme menant à la Violence (CAPREV) qui assure le soutien psycho-social à la demande de la personne concernée et met en place un « parcours de désengagement » adapté à chaque situation individuelle.
- ✓ un Centre de ressources auprès de la cellule pédagogique Démocratie ou barbarie qui accompagne et appuie les institutions et les acteurs de la FWB dans leurs projets de prévention des extrémismes et des radicalismes violents.

De plus, un numéro d'appel (0800/111.72), gratuit et confidentiel, a été créé pour apporter une réponse et orienter les demandes relatives à la prévention des extrémismes et des radicalismes.



Entre vous et moi

La fin de l'année scolaire et ses rennages sont de retour ! Félicitations aux uns, dommage pour les autres, bonnes vacances, « on en a bien besoin ». Mais de quoi avons-nous réellement besoin ?

Sans doute du calme, de la sérénité et du repos si peu présents dans nos styles de vie actuels.

Si nous apprécions cette trêve, les élèves la savourent. Ils doivent aussi recharger leurs batteries à leur manière. Beaucoup sont libérés et profiteront pleinement des vacances en famille, des sorties avec les copains, des camps de mouvements de jeunesse ou autres stages et plaines de vacances.

Beaucoup d'autres seront malgré tout préoccupés par leur avenir scolaire. Un redoublement annoncé, une option ou des études sur lesquels ils ne sont pas encore fixés... Peut-être sonneront-ils à la porte du Centre PMS ces jours-ci. Peut-être avons-nous un peu plus de temps que d'habitude pour les accueillir, les écouter, les accompagner. Peut-être est-ce l'occasion de leur rappeler que l'échec appelle à trouver des solutions, à s'engager sur d'autres voies. L'occasion aussi de valoriser d'autres compétences, d'autres succès externes à l'école.

La parole d'une enseignante suite au drame qui a tou-

ché un de ses élèves tout récemment révèle à la fois la détresse de certains élèves en difficulté et l'importance de la place de l'école dans la vie des jeunes, au point de manquer parfois de discernement : « Mes chers élèves, anciens et nouveaux, ce mercredi, dans ma région, un jeune homme de 15 ans a mis fin à ses jours après avoir appris qu'il doublait... Vous n'êtes pas et ne serez jamais ce à quoi l'école vous réduit parfois ! Les notes ne sont que des chiffres, et ne correspondent nullement à la valeur de votre personne... »

Effectivement, l'école ne cote pas la qualité de la personne. Juste des savoirs à un moment donné. Donnons aux points l'importance relative qu'ils ont, ni plus ni moins. Valorisons en outre les progrès, la personnalité en devenir, les qualités humaines dont font preuve tous les enfants.

Les vacances, c'est l'occasion de vivre d'autres expériences, avec des personnes différentes, de continuer à grandir et d'acquérir d'autres formes de savoirs et de qualités.

Bonnes vacances à tous, petits et grands !

Sophie De Kuysche
Secrétaire Générale

Nouvelles directions

C'est Marie Chenot qui est devenue la nouvelle directrice du centre PMS libre de Saint-Hubert.

A Tournai Spécialisé, c'est Axel Chevalier qui a été désigné par le PO à la direction du centre.

La pensée du mois

Le plus pauvre peut nous étonner si nous avons assez d'imagination pour lui donner la certitude qu'il peut apprendre au monde : enseigner aux hommes que plus que de pain, comptent l'honneur et la dignité.

Père Joseph Wresinski
ATD Quart Monde

